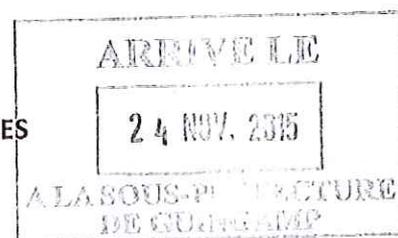


MAIRIE
DE
GRÂCES



Date de la convocation : 13 novembre 2015

EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015 – 20 HEURES



Présidence de : Mr Yannick LE GOFF, Maire

Présents : Mr LE GOFF – Maire, Mme BRIAND, Mr LASBLEIZ, Mr PERU, Mr LACHIVER – Adjoints au Maire, Mesdames BARRACHIN, COMMAULT, CORRE, DANIEL, GIRONDEAU, GUILLOU, LEFEVRE, MOURET, SALIOU, SABLE, Messieurs BOLLOCH, CRASSIN, HUBERT

Étaient absents excusés : Mme BARRACHIN Brigitte

Pouvoirs avaient été donnés par : Mme BARRACHIN à Mme DANIEL

Secrétaire de Séance : Mme Victoria GIRONDEAU



Délibération n ° 92 /2015

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la loi NOTRE, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a réuni, le 13 octobre dernier, les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale afin de leur présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor.

Le projet doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées et faire l'objet d'une délibération dans les deux mois qui suivent sa notification soit avant le 15 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre du projet dont un exemplaire a déjà été remis aux conseillers municipaux et de se prononcer sur les propositions qui concernent la commune de Grâces.

Après consultation, il en ressort que la plupart des élus souhaitent rester sur la proposition actuelle du Préfet en y intégrant la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha et de Leff Communauté.

Les élus du Conseil Municipal ont donc voté de la façon suivante concernant le schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor par : 5 votes POUR, 13 votes CONTRE et 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire
Yannick LE GOFF

